

Information privilégiée et réglementée – Bruxelles, Paris, 31 octobre 2019, 17h45

La radiation des actions Dexia d'Euronext Bruxelles sera effective le 2 décembre 2019

Le 29 octobre 2019, Dexia SA a été informé de la décision d'Euronext Bruxelles d'approuver la radiation des actions Dexia du marché réglementé d'Euronext Bruxelles, demandée par Dexia à l'issue de son assemblée générale extraordinaire du 16 octobre 2019.

Le dernier jour de cotation sera le vendredi 29 novembre 2019. La radiation sera effective le lundi 2 décembre 2019.

L'assemblée générale extraordinaire de Dexia du 16 octobre 2019 a décidé de supprimer la forme dématérialisée des actions à partir de cette radiation. En conséquence, dès le 2 décembre 2019, le capital de Dexia ne sera plus représenté que par des actions nominatives.

Les actionnaires qui détenaient avant le 2 décembre 2019 des actions dématérialisées devront se faire inscrire dans le registre des actions nominatives de Dexia pour pouvoir continuer à exercer leurs droits.

La démarche à suivre pour réaliser cette inscription est détaillée sur le site internet de Dexia : <https://www.dexia.com/fr/a-propos-du-groupe-dexia/retrait-de-la-cotation-de-laction-dexia>

Contacts presse

Service Presse – Bruxelles
+32 2 213 57 39
Service Presse – Paris
+33 1 58 58 58 49

Contact investisseurs

Investor Relations - Bruxelles
+32 2 213 57 66
Investor Relations - Paris
+33 1 58 58 58 53